

LETTRE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

(Avec définition)

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

(Mode d'acheminement)

..... (Ville), le 20...

(Nom de l'entreprise)

a/s (Destinataire)

(Adresse)

(Ville), (Province)

(Code postal)

OBJET : Reconnaissance et engagements de confidentialité

Monsieur (Madame),

Tel que convenu, nous vous adressons la présente en vue de confirmer nos différents engagements concernant l'ensemble de l'Information Confidentielle (telle que définie ci-après) qui sera mise à notre disposition dans le cadre du processus de décision de l'opportunité de formuler une offre d'achat portant sur la totalité des actions ou la totalité ou partie substantielle des actifs de (*identification de l'entreprise visée*) (l'« Entreprise ») et, le cas échéant, dans la formulation de celle-ci.

En guise de contrepartie à votre acceptation de divulguer cette Information Confidentielle, la soussignée reconnaît et convient ce qui suit, pour le bénéfice de l'Entreprise et de ses actionnaires/propriétaires.

0.00 TERMINOLOGIE

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans la présente lettre d'engagement et de confidentialité ou dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celle-ci s'interprètent comme suit

0.01 Activités

signifie, à l'égard de l'Entreprise, (*description des activités commerciales*);

0.02 Information Confidentielle

signifie toute information commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autre, divulguée par l'Entreprise se rapportant à ses Activités, ses stratégies et opportunités d'affaires, sa Propriété Intellectuelle, ainsi que ses fournisseurs, clients, finances ou employés qui, au moment de la divulgation, est identifiée comme étant confidentielle, divulguée dans un contexte de confidentialité ou comprise par la soussignée faisant preuve d'un jugement d'affaires raisonnable, comme étant confidentielle, mais ne comprend pas :

- a) une information connue par la soussignée, avant la date de sa divulgation;
- b) une information connue du public ou disponible au public avant la date de sa divulgation;
- c) une information qui devient connue du public ou disponible au public après la date de divulgation et qui ne provient pas d'une violation de l'engagement de confidentialité de la part de la soussignée;
- d) une information reçue en tout temps par une personne qui n'est pas soumise à un engagement de confidentialité, se rapportant à cette information, en faveur de la soussignée;
- e) une information développée indépendamment par la soussignée;
- f) une information personnelle fournie par un individu, lorsque cette information est utilisée pour les fins auxquelles elle a été divulguée ou pour toute autre fin permise par la loi;

0.03 Propriété Intellectuelle

désigne tout actif intangible protégeable contractuellement du type savoir-faire, secret de fabrique, recette et autre actif semblable ainsi que tout actif intangible protégeable par effet d'une loi canadienne ou étrangère se rapportant aux brevets, droits d'auteur, marques de commerce, dessins industriels, à la topographie de circuits imprimés ou aux obtentions végétales, et comprend toute demande visant à faire constater un droit de propriété intellectuelle sur un tel actif intangible auprès des autorités publiques;

0.04 Représentants

désigne les dirigeants et conseillers de la soussignée impliqués dans le processus de décision de l'opportunité de formuler une offre d'achat portant sur la totalité des actions ou la totalité

ou partie substantielle des actifs de l'Entreprise et, le cas échéant, dans la formulation de celle-ci.

1.00 PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE

La soussignée reconnaît que toute l'Information Confidentielle transmise jusqu'à ce jour ainsi que celle à venir, est et demeure la propriété exclusive de l'Entreprise et, par conséquent, la soussignée reconnaît que toute divulgation non autorisée de celle-ci peut causer un préjudice sérieux à cette dernière ou à ses actionnaires/propriétaires.

2.00 OBTENTION

Afin de vous permettre de contrôler la qualité et la quantité de l'Information Confidentielle divulguée, la soussignée convient de formuler ses demandes à une seule personne, que vous désignerez par écrit, comme agent d'Information Confidentielle au sein de l'Entreprise (l'«Agent d'Information Confidentielle») et à ne pas solliciter d'autres personnes que cette dernière pour son obtention.

Le cas échéant, toute demande d'entrevue avec un employé, un client ou un fournisseur de l'Entreprise doit préalablement être autorisée par l'Agent d'Information Confidentielle.

Il est entendu que l'Agent d'Information Confidentielle tiendra, dans la mesure du possible, un registre de l'Information Confidentielle transmise. Il est également entendu qu'une preuve de réception peut être requise de notre part par ce dernier avant toute livraison d'Information Confidentielle.

Advenant que la soussignée ou ses Représentants, doivent rencontrer les membres de la direction de l'Entreprise, des mesures seront prises pour assurer un minimum d'inconvénients à la bonne marche de l'Entreprise.

3.00 DISPONIBILITÉ

L'Information Confidentielle sera mise à notre disposition jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes :

- a) le (.....) jour après la date de signature de la présente lettre d'engagement et de confidentialité;
- b) le jour où l'Agent d'Information Confidentielle fait une demande de rappel de cette Information Confidentielle.